

Chronotachygraphe électronique - Conducteurs

Règlement CEE n° 561-2006 du 15 mars 2006

Public

- Tout conducteur de véhicule de transport :
- de marchandises de plus de 3,5 Tonnes de PTAC;
 - de voyageurs de plus de 9 places assises.

Pré-requis

- Être titulaire d'un permis de catégorie du groupe lourd valide.

Objectifs

Manipuler et utiliser le chronotachygraphe électronique.

Éléments de contenus sur une durée de 1 jour

La réglementation sur le temps de conduite et de repos
La présentation et le fonctionnement du chronotachygraphe électronique
Les impressions
Les démarches administratives
Les contrôles et sanctions

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Manipulation du chrono tachygraphe électronique
- Mises en situation

Validation

Attestation de formation.